



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

AED, ENGAGÉ-ES DANS LA FSU



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

La Fédération Syndicale Unitaire, avec ses 160 000 adhérent-es, est la première organisation syndicale de l'enseignement et la deuxième organisation syndicale de la Fonction publique d'État.

Forte de ses 22 syndicats nationaux intervenant dans deux des trois Fonctions publiques, elle promeut un syndicalisme unitaire, démocratique, indépendant et pluraliste, au service des aspirations et des revendications des personnels qu'elle regroupe.



Le SNES-FSU, syndicat le plus représentatif du second degré, se nourrit des opinions de ses adhérent-es et revendique de peser sur la définition des métiers des personnels. Il participe donc à la réflexion avec les AED sur les missions et place dans la vie scolaire et l'établissement, les modalités de recrutement, le niveau de qualification, le statut, l'évolution de carrière, la mobilité...

Les AED, engagé-es au SNES-FSU, siègent en CCP avec les élu-es de la FSU.

Nous joindre sur internet : grenoble.snes.edu ou par mail : aed@grenoble.snes.edu



Le SNUEP-FSU a pour vocation la défense et la promotion de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire public. Son champ de syndicalisation couvre les LP, SEP, LPO, EREA, SEGPA, GRETA en syndiquant PLP, CPE, AESH, non titulaires mais aussi AED, de plus en plus présent-es dans la voie professionnelle et pour lequel-les il exige une réelle revalorisation et de véritables perspectives. Face à l'administration, pour exiger la transparence, combattre l'autoritarisme, garantir l'égalité de traitement, défendre individuellement tou-tes les collègues, le SNUEP-FSU est là.

Nous joindre sur internet : grenoble.snuep.fr ou par mail : sa.grenoble@snuep.fr

Pourquoi adhérer à un syndicat de la FSU ?

Pour ne pas être seul-e, élargir son réseau professionnel grâce aux rencontres, aux échanges. Former un collectif, c'est indispensable pour faire aboutir nos revendications.

Pour s'informer et être informé-e sur ses droits, obtenir les outils nécessaires à la défense de nos métiers et de nos conditions de travail. Un-e collègue informé-e de ses droits est un-e collègue qui pourra se défendre.

Pour trouver de l'aide et se défendre en cas de besoin, se faire épauler en cas de conflit avec ses supérieurs, bénéficier d'un suivi personnalisé par les collègues militant-es qui prennent le temps nécessaire de vous accompagner dans vos démarches.

Pour s'impliquer au niveau de l'établissement, au niveau académique et national, **faire entendre ses idées, aider ses collègues.**

Pourquoi et comment voter ?

Du 1^{er} au 8 décembre, vous êtes appelé-e à voter aux élections professionnelles. Un vote qui va avoir des conséquences concrètes sur votre quotidien.

Nous sommes à la croisée des chemins : l'Éducation nationale traverse une crise sans précédent, mais les lignes commencent à bouger : plus personne ne conteste aujourd'hui l'idée que nous avons toujours portée, de la hausse de nos rémunérations et d'une amélioration des conditions de travail et d'apprentissage, moteurs des indispensables recrutements.

Voter FSU, c'est déjà décider. C'est faire entendre votre voix et vos revendications et ainsi envoyer un message clair au ministère et au rectorat : avec la FSU, il faut augmenter nos salaires et de meilleures conditions de travail.

En décembre, votons pour gagner !

Si je ne l'ai pas encore fait, je peux ouvrir mon espace de vote à partir du mail reçu sur mon adresse académique le 13 octobre.

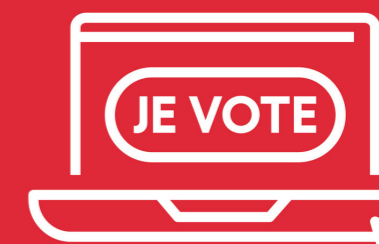
Si je ne l'ai pas reçu, je peux accéder au portail Élections sur www.ac-grenoble.fr, puis renseigner mon identifiant (mail académique).

Du 7 au 17 novembre, je récupère ma notice de vote.

La notice de vote est envoyée dans votre établissement. Si je ne peux pas récupérer ma notice, je demande le « réassort » dans mon espace électeur. En cas de difficulté, je contacte : formulaire-reclamation2022@ac-grenoble.fr

Du 1^{er} au 8 décembre, je vote FSU au CSA et à la CCP.

Si j'ai perdu ma notice, pas de panique :
- je demande le « réassort » dans mon espace électeur ;
- je contacte la cellule d'aide : formulaire-reclamation2022@ac-grenoble.fr
Pour toutes questions :
fsu-academie_grenoble@fsu.fr



Du 1^{er} au 8 décembre,

▶ FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀
avec les syndicats de la FSU



ENGAGÉES POUR LES DROITS DES AED ET EN OBTENIR DE NOUVEAUX

Commission Consultative Paritaire

Depuis 2008, les AED disposent de leur propre instance de représentation composée à parts égales des représentant·es de l'administration et des représentant·es du personnels désigné·es par les organisations syndicales élues à l'issue des élections professionnelles.

C'est une instance consultative appelée la Commission consultative paritaire ou CCP qui donne un avis sur la gestion individuelle et collective des personnels, obligatoirement consultée sur les décisions individuelles de licenciement et sur les sanctions disciplinaires.

La FSU se bat pour que ces CCP soient également consultées sur les recrutements et les affectations, sur les plans de formation, sur l'évolution des salaires ainsi que sur l'évaluation.

En lien avec les AED représentant·es de la FSU en CCP, les élu·es de la FSU au Comité Social Administratif académique (ex CTA) luttent pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des AED, interviennent sur les problèmes récurrents (paies en retard, temps de travail, pression sur les formations...) que connaissent les AED dans notre académie.

La FSU se bat pour l'augmentation du nombre d'AED dans les établissements et contre la politique des temps partiels imposés.

Au quotidien, la FSU intervient en audience, en groupe de travail et répond aux questions des AED lors des permanences syndicales.

Il est particulièrement important de voter FSU aux élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 afin d'élire un maximum de représentant·es FSU pour défendre vos droits et en obtenir de nouveaux !



Sortir de la précarité, une urgence !

L'article 10 de la loi du 2 mars 2022 ouvre la possibilité d'une CDIisation pour les personnels AED après 6 années de contrat. Cette disposition a été présentée par les parlementaires comme la réponse nécessaire à la précarité des personnels.

Pour la FSU, elle risque en réalité d'installer les AED plus durablement dans la précarité, en masquant les enjeux cruciaux : faiblesse des rémunérations, conditions de travail pénibles et recrutement des personnels problématique.

Pour la catégorie des AED, et pour sortir enfin de la précarité, la FSU exige :

- **Une revalorisation urgente et sans contrepartie** : aucun AED ne devrait être rémunéré en dessous de 1850 euros nets/mois pour un temps plein.

- **Une mise à plat du temps de travail** : l'annualisation est un moyen pour les chef-fes d'établissement d'utiliser les AED comme bon leur semble sans aucune stabilité dans les rythmes de travail.

La FSU se bat pour une diminution du temps de travail ainsi que la fin de l'annualisation. Le temps de travail doit se décliner en cycles hebdomadaires. Les horaires des formations des AED doivent être respectés.

- **Un recrutement académique** : la mise en œuvre du recrutement par les chef-fes d'établissement en 2003 a eu de lourdes conséquences sur les conditions de travail des AED avec des chantages au non renouvellement et des pressions hiérarchiques constantes qui sont inadmissibles.

Pour la FSU, le retour à un recrutement académique avec des possibilités de mobilité (changement d'établissement) est indispensable.

- **L'ouverture de réelles perspectives de carrière** : si la CDIisation peut constituer un début de réponse aux problématiques d'une partie des AED, du fait du manque de perspectives professionnelles dans un contexte socialement et économiquement dégradé, elle ne constitue pas une solution suffisamment ambitieuse, faute de perspectives de carrière, de valorisation des AED et de leurs compétences.

Pour la FSU, il faut que les AED voient leur expérience systématiquement reconnue dans le cadre d'une « validation des acquis de l'expérience professionnelle » et continuent à avoir accès aux concours internes de la Fonction Publique sur la base de cette VAE.

Défendre ses droits

Les militant·es des SNES-FSU et SNUEP-FSU interviennent régulièrement au sein des établissements car les difficultés spécifiques des AED sont légion au quotidien :

- 41 h par semaine à temps plein, qui entravent le suivi assidu d'une formation ;
- horaires modifiés sans tenir compte des contraintes de la vie personnelle ;
- non-respect de la pause méridienne pourtant garantie par le code du travail ;
- non-respect des heures dues pour la formation et/ou du droit à absence pour concours et examens ;
- contrats non renouvelés sans justification pour certain·es, au prétexte de congé maternité à venir pour d'autres...

Sur tous ces sujets, les militant·es du SNES-FSU et du SNUEP-FSU se mobilisent à vos côtés.

Ils et elles vous informent, vous aident à défendre vos droits, et peuvent sur votre demande vous accompagner lors d'entretiens avec vos chef-fes d'établissement ou avec les services du rectorat.

Dans les instances nationales et académiques, les élu·es de la FSU se battent pour l'amélioration des droits des AED :

- des contrats de 3 ans et l'obligation en cas de non-reconduction de motiver la décision ;
- une affectation académique et transparente ;
- l'augmentation du crédit de formation et la possibilité d'une décharge supplémentaire en fonction de la distance parcourue entre l'établissement d'exercice et le lieu de formation ;
- une formation initiale et continue effective dès la prise de fonction ;
- la mise en place de concours réservés et le financement des formations pour accéder à un emploi de la Fonction publique ;
- des dispositifs d'action sociale (caution logement, etc.) répondant aux besoins spécifiques des AED.